PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES
Direction des services aux personnes âgées
et aux personnes handicapées
Immeuble "SOLIDARITES"
7-9 voie Félix Eboué CRETEIL
94011 CRETEIL cedex

Demande de participation de l'aide sociale aux frais d'hébergement d'une personne âgée

Documents à fournir

- **"demande d'aide sociale" complétée et signée par l'intéressé(e) ou son représentant légal.**
- **"dossier familial d'aide sociale" complété et signé par l'intéressé(e) ou son représentant légal.**
- pour les personnes âgées de moins de 65 ans joindre un certificat médical.

- **l'ensemble des justificatifs désignés ci-dessous :**

❶ JUSTIFICATIFS CONCERNANT LE BENEFICIAIRE

Domicile de secours

✓ pour 1 locataire :	* date d'emménagement	❑
	* taxe habitation	❑
	* quittances de loyer des 3 mois précédant la demande	❑
✓ pour 1 hébergé :	* attestation sur l'honneur datée et signée, précisant les dates exactes d'hébergement	❑
	* taxe d'habitation	❑
✓ pour 1 propriétaire :	* date d'emménagement et acte de propriété	❑
	* taxe foncière, taxe d'habitation et éventuellement échéanciers prêt accession à la propriété, charges copropriété	❑

Identité, situation familiale

- ✓ photocopie livret de famille pour chaque mariage ❑
- ✓ noms et adresses des obligés alimentaires du 1er degré ❑
- ✓ justificatif de tout jugement de mise sous tutelle ❑

Ressources

- ✓ dernier avis d'imposition ou de non imposition ❑
- ✓ attestations annuelles des pensions et retraites ❑
- ✓ relevés de comptes bancaires ou CCP sur lesquels sont virées les pensions et retraites ❑
- ✓ en cas de divorce, et dans l'hypothèse du versement d'une pension alimentaire, jugement de divorce et justificatif de la pension alimentaire ❑
- ✓ inventaire du patrimoine ❑
- ✓ pièces justificatives des revenus de capitaux mobiliers et immobiliers (revenus des placements financiers, revenus fonciers...) ❑

Charges : voir domicile de secours

- ✓ si l'intéressé adhère à une mutuelle : justificatif ❑

Correspondance :
Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du département
DSPAPH - SAI
94054 CRETEIL CEDEX

❷ JUSTIFICATIFS A FOURNIR CONCERNANT LE CONJOINT QUI RESTE AU DOMICILE

✓ attestations annuelles des pensions et retraites ❑
✓ relevés de comptes bancaires ou CCP sur lesquels sont virées les pensions et retraites. ❑
✓ inventaire du patrimoine, pièce justificatives des revenus de capitaux mobiliers et immobiliers (revenus des placement financiers, revenus fonciers...) ❑

Obligation alimentaire

Documents à fournir par chacun des obligés alimentaires (enfant, bru et gendre)

- **fiche "obligation alimentaire" complétée et signée par l'intéressé(e) ou son représentant légal.**
- **l'ensemble des justificatifs désignés ci-dessous :**

Identité, situation familiale

✓ photocopie du livret de famille ❑
✓ éventuellement jugement de divorce ❑
✓ éventuellement certificat de concubinage, PACS ❑

Ressources du foyer des 3 derniers mois

✓ salaires, indemnités journalières, allocations ASSEDIC, rente accident du travail, pension invalidité, etc. ❑
✓ dernier avis d'imposition ou de non imposition ❑
✓ allocations familiales ❑
✓ bourses ❑

Charges concernant l'habitation principale

✓ locataires : quittance loyer, taxe d'habitation ❑
✓ hébergés : attestation d'hébergement datée et signée , taxe d'habitation ❑
✓ propriétaire : * acte de propriété ❑
* remboursements d'emprunts (échéanciers) ❑
* charges de copropriété ❑
* taxe d'habitation, ❑
* taxes foncières ❑

Enfants à charge : préciser la situation et joindre les justificatifs correspondants (exemple : certificat de scolarité, ASSEDIC)

✓ pour enfants scolarisés au delà de 16 ans ❑
✓ enfants au chômage ❑
✓ maladie, handicap ❑
✓ enfants étudiants hors foyer ❑

Autres charges :

✓ Pension alimentaire enfant, conjoint d'un 1er mariage ❑